



ARRETE
PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
DANS LE CADRE D'EMPLOIS
DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE
ANNEE 2024

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE,

- VU** le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L523-1 - L523-3 à L523-6 relatif à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- VU** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- VU** la délibération de l'assemblée délibérante des 16 et 17 décembre 2020 relative aux Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, au choix, au grade d'agent de maîtrise territorial, est fixée comme suit :

Monsieur BESNARD Mathieu
Monsieur CAILLAUD Alex
Monsieur FOREST Denis
Madame GODEFROY Stéphanie
Madame GUIGNE Pierrette
Madame GUITTET Dominique
Madame KIENER Emmanuelle
Madame PERRAUDEAU Aurélie
Madame ROBINEAU Véronique

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude d'accès dans le cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, après examen professionnel, au grade d'agent de maîtrise territorial, est fixée comme suit :

Monsieur BOBINET Benoît
Monsieur BRETAUDEAU Gaëtan
Madame GARNIER Geneviève
Madame LUCAS Danielle

ARTICLE 3 : L'inscription est établie pour deux ans. Elle pourra être renouvelée deux fois par période d'un an, sur demande écrite de l'agent.

ARTICLE 4 : En cas de contestation, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#SOS GRAM S S
#SOS GRAM S S

Dans ce même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, ce dernier peut aussi être saisi par les personnes physiques et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public et non représentées par un avocat par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Transmis au Représentant de l'Etat

Accusé de réception en préfecture
044-234400034-20240320-2024_01429-A1
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Le Représentant de l'Autorité Territoriale
Nantes le 20 mars 2024



Date d'effet : **22 MARS 2024**

Affiché le : **22 MARS 2024**



ARRETE
PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
DANS LE CADRE D'EMPLOIS
DES INGENIEURS TERRITORIAUX
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE
ANNEE 2024

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE,

- VU** le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L523-1 - L523-3 à L523-6 relatif à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicable aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- VU** la délibération de l'assemblée délibérante des 16 et 17 décembre 2020 relative aux Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, au choix, au grade d'ingénieur territorial, est fixée comme suit :

Monsieur OUALI Mustapha
Monsieur POUPONNOT Dominique

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude d'accès dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, après examen professionnel, au grade d'ingénieur territorial, est fixée comme suit :

Madame CHATAIGNE Stéphanie
Monsieur FEUVRIER Sylvain

ARTICLE 3 : L'inscription est établie pour deux ans. Elle pourra être renouvelée deux fois par période d'un an, sur demande écrite de l'agent.

ARTICLE 4 : En cas de contestation, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, ce dernier peut aussi être saisi par les personnes physiques et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public et non représentées par un avocat par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Transmis au Représentant de l'Etat

Le Représentant de l'Autorité Territoriale
Nantes le 20 mars 2024

<small>Accusé de réception en préfecture 044-23440034-20240320-2024_01426-AI Date de télétransmission : 20/03/2024 Date de réception préfecture : 20/03/2024</small>

Date d'effet :

22 MARS 2024

Affiché le :

22 MARS 2024

Toute correspondance est à adresser à Madame la présidente de la Région à l'adresse suivante :
Hôtel de la Région 1 rue de la Loire / 44966 Nantes cedex 9 - 02 28 20 50 00 - paysdelaloire.fr



ARRETE
PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
DANS LE CADRE D'EMPLOIS
DES ATTACHÉS TERRITORIAUX
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE
ANNEE 2024

- VU** le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L523-1 - L523-3 à L523-6 relatif à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié, fixant les dispositions statutaires communes applicable aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- VU** la délibération de l'assemblée délibérante des 16 et 17 décembre 2020 relative aux Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux, au choix, au grade d'attaché territorial, est fixée comme suit :

Monsieur BEILLEVAIRE Jérôme
Monsieur BLANCHARD Lionel
Madame BOULIN Valérie
Madame FAVREAU Célia
Madame GEFFROY Sylvie
Madame GRIMBERGER Anne
Madame GUITER Caroline
Madame JULES Adelyne
Madame LEJEUNE Magdaléna
Madame SKORZYBUT-CLAVIER Caroline

ARTICLE 2 : L'inscription est établie pour deux ans. Elle pourra être renouvelée deux fois par période d'un an, sur demande écrite de l'agent.

ARTICLE 3 : En cas de contestation, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

#SOS BRAM S S
#SOS BRAM S S

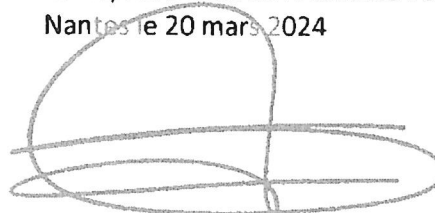
Dans ce même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, ce dernier peut aussi être saisi par les personnes physiques et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public et non représentées par un avocat par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Transmis au Représentant de l'Etat

Accusé de réception en préfecture
044-23440034-20240320-2024_01425-AI
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Le Représentant de l'Autorité Territoriale
Nantes le 20 mars 2024



Date d'effet : **22 MARS 2024**

Affiché le : **22 MARS 2024**

**ARRETE
PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
DANS LE CADRE D'EMPLOIS
DES TECHNICIENS TERRITORIAUX
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE
ANNEE 2024**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE,

- VU** le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L523-1 - L523-3 à L523-6 relatif à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- VU** la délibération de l'assemblée délibérante des 16 et 17 décembre 2020 relative aux Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, au choix, au grade de technicien, est fixée comme suit :

Monsieur BALLON Franck
Monsieur BORDAGE Jean-Christophe
Madame BOUZFOUR Sarah
Monsieur DAVID Didier
Madame ESPIN Typhaine
Monsieur GERARD Philippe
Monsieur LEPINE Jean-Noël

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude d'accès dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, après examen professionnel, au grade technicien principal territorial de 2^{ème} classe, est fixée comme suit :

Monsieur DUTOUR Thierry
Monsieur GANDON Bruno

ARTICLE 3 : L'inscription est établie pour deux ans. Elle pourra être renouvelée deux fois par période d'un an, sur demande écrite de l'agent.

ARTICLE 4 : En cas de contestation, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

2024 MARS 25
2024 MARS 25

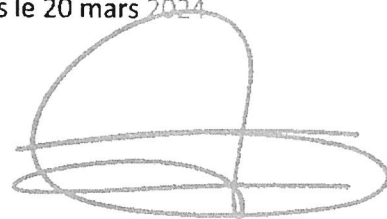
Dans ce même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, ce dernier peut aussi être saisi par les personnes physiques et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public et non représentées par un avocat par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Transmis au Représentant de l'Etat

Le Représentant de l'Autorité Territoriale
Nantes le 20 mars 2024

Accusé de réception en préfecture
044-23440034-20240320-2024-01428-AI
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024



Date d'effet : **22 MARS 2024**
Affiché le : **22 MARS 2024**

**ARRETE
PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
DANS LE CADRE D'EMPLOIS
DES REDACTEURS TERRITORIAUX
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE
ANNEE 2024**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE,

- VU** le code général de la fonction publique et notamment son livre IV et ses articles L523-1 - L523-3 à L523-6 relatif à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
- VU** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- VU** la délibération de l'assemblée délibérante des 16 et 17 décembre 2020 relative aux Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste d'aptitude d'accès dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, au choix, au grade de rédacteur territorial, est fixée comme suit :

Madame COUTAND Nathalie
Madame LE MARECHAL-BOULIER Catherine

ARTICLE 2 : La liste d'aptitude d'accès dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, après examen professionnel, au grade de rédacteur principal territorial de 2^{ème} classe, est fixée comme suit :

Madame ALIX Isabelle
Madame BRAUD Stéphanie
Madame CHANSON Sophia
Monsieur HELARY Nicolas
Madame LE PRADIC Adeline
Monsieur SCHATT Lionel

ARTICLE 3 : L'inscription est établie pour deux ans. Elle pourra être renouvelée deux fois par période d'un an, sur demande écrite de l'agent.

ARTICLE 4 : En cas de contestation, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

PAYS DE LA LOIRE
RÉGION

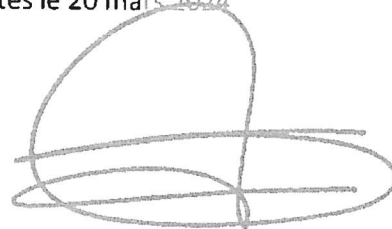
Dans ce même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes, ce dernier peut aussi être saisi par les personnes physiques et les personnes morales de droit privé non chargées de la gestion d'un service public et non représentées par un avocat par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Transmis au Représentant de l'Etat

Accusé de réception en préfecture
044-234400034-20240320-2024-01427-AI
Date de télétransmission : 20/03/2024
Date de réception préfecture : 20/03/2024

Le Représentant de l'Autorité Territoriale
Nantes le 20 mars 2024



Date d'effet : **22 MARS 2024**
Affiché le : **22 MARS 2024**